

Point 1: Allocution de bienvenue/ouverture de la 10^e AG 2024

C'est par beau temps que s'est tenue à Goldau notre Assemblée générale de cette année.

Jakob Nef, du Metzgerchörli, a habilement conduit les participants à interpréter notre Chant du boucher que tous ont repris en chœur avec fierté.

C'est notre Président Albino Sterli qui s'est chargé d'ouvrir l'Assemblée générale:

«C'est un grand plaisir pour moi de pouvoir vous saluer dans cet endroit spécial à Goldau qui a été choisi par la Section Zoug de l'ASPB pour notre manifestation. Il s'agit de la rencontre annuelle la plus importante de notre association professionnelle et c'est magnifique que vous ayez répondu à l'invitation.

Permettez-moi de saluer nos invités:

Philip Sax, Directeur de la politique de la formation et communication, membre de la Direction de l'UPSV Union Professionnelle Suisse de la Viande.

Martin Basler, notre Juriste maison et compagnon de longue date en matière de droit du travail.

Cornelia et Stefan Märki, responsables de la présence de l'ASPB sur les réseaux sociaux.

Je salue également nos membres d'honneur présents – à savoir Anton Abbühl, Marco Domedi, Werner Sidler et Beat Ungricht.

J'aurais aussi espéré pouvoir saluer Jules Gassmann et Paul Krähenbühl. Malheureusement Jules Gassmann est décédé fin 2023 à l'âge honorable de 95 ans, après nous avoir fait l'honneur de sa présence à l'AG de l'année dernière.

Quant notre très actif et apprécié Paul Krähenbühl, nous avons dû prendre congé de lui très soudainement début avril. En mars encore nous nous étions rencontrés pour une réunion des sections et nos échanges avaient été aussi animés que toujours.

Nous vous remercions tous les deux – où que vous soyez – pour votre infatigable engagement en faveur de notre association.

Il va de soi que je salue la Direction de l'association presque au complet, à savoir Paul Santschi, Natalie Hugentobler, Ernesto Campisi et Fabrice Donzallaz; Beni Füllemann a malheureusement dû renoncer pour cause de maladie. J'ai aussi le plaisir de saluer Sebastian Hambloch qui se présente aujourd'hui à l'élection de membre de la Direction.

Comme à notre habitude les membres absents, même si excusés, ne seront pas mentionnés nommément.

Je remercie aussi vivement la section Zoug qui se charge de l'organisation de l'AG de ce jour.

Et pour terminer je salue Tanja Wehrli, notre très appréciée responsable de l'administration au Secrétariat, et notre Directrice Giusy Meschi, à qui je passe maintenant la parole.

«C'est avec plaisir que j'aurais voulu ne vous annoncer que du positif pour notre branche – si ce n'est pas le cas cela dépend de différents événements qui sont survenus depuis notre AG à Illnau. C'est ainsi que nous avons dû prendre connaissance avec regret de la fermeture des entreprises Lüthi + Portmann AG et Braunwalder AG, ce qui a impliqué la perte de centaines de postes de travail.

A ce propos il faut relever que ces entreprises n'ont pas considéré nécessaire d'informer leurs équipes correctement dans le cadre de la loi, ou de les accompagner; pire encore, l'ASPB – c'est-à-dire le partenaires social – n'a pas été informé à l'avance, et pour terminer le point absolument le plus choquant: seule une poignée des collaborateurs concernés se sont tournés vers l'ASPB, resp. ont accepté l'invitation de l'ASPB à se faire représenter par notre association en matière de droit du travail pour défendre leurs propres intérêts.

De même la grève – organisée illicitement chez Micarna à Ecublens au printemps – a montré que la branche, ASPB comprise, n'est pas le moins du monde préparée à de tels événements. Il s'est avéré que des syndicats tiers parviennent – en partie au moins – à «vendre» le comportement correct

pratiqué par l'ASPB comme une faiblesse et à suggérer à des collaborateurs que l'on dira crédules que nous ne nous engageons pas pour eux.

Notre association tient cependant à la paix sociale et au respect des accords convenus. Dans l'optique actuelle, une grève lancée par l'ASPB reste impensable. Je demande ici à la cantonade: que celui qui serait prêt à faire grève lève la main!

Pour décevants qu'ils soient, nous devons voir ces événements comme une sonnette d'alarme, et ils soulèvent bien des questions pour lesquelles, malgré la meilleure volonté du monde, nous n'avons pas de réponse définitive.

Pourquoi un travailleur s'adresse-t-il à un syndicat tiers lorsqu'un tel cas survient?

Pourquoi seule une partie des travailleurs de l'économie carnée suisse connaissent l'ASPB? Que pouvons-nous faire pour que cela change?

Comment l'ASPB doit-elle agir pour se positionner à l'avenir comme le premier interlocuteur des travailleurs de la branche?

Dans les situations de crise, l'ASPB se comporte-t-elle comme le souhaiteraient les travailleurs?

Les travailleurs, et en particulier les membres de l'ASPB, soutiendraient-ils aussi des décisions extrêmes de la part de l'ASPB?

L'ASPB accepte-t-elle trop de compromis pour la stabilisation de la branche?

Le travail de l'ASPB est-il même simplement pris en considération par les collaborateurs de la branche carnée, et comment pouvons-nous inverser la tendance?

Ce qui est sûr c'est que, dans les entreprises avec lesquelles des associations d'employés ont été créées, ces questions ne se posent absolument pas. La communication avec les responsables de ces entreprises et les comités des associations d'employés se déroule sans problème, dans un respect mutuel et d'égal à égal.

L'ASPB devrait-elle, peut-elle ou doit-elle continuer à miser sur la carte des associations d'employés et faire ainsi barrage à l'intrusion de syndicats tiers?

Quelle est l'importance du partenariat social dans la branche carnée suisse?
Est-il aussi important du côté des employeurs que pour nous?

Que doit et peut faire l'ASPB pour conserver le partenariat social? Ou – pour le formuler autrement – jusqu'où peut aller l'ASPB afin d'éviter de mettre le partenariat social en danger?

Ou en des termes encore plus extrême: jusqu'où l'ASPB doit-elle aller pour qu'une Convention collective de travail puisse continuer à exister?

Faut-il une CCT dans notre branche et pourquoi? Que se passerait-il dans la branche, dans les associations et pour l'ensemble des concernés s'il ne devait plus y avoir de CCT?

Nous sommes conscients que la réponse à toutes ces questions est d'une priorité absolue et qu'elle influencera notre travail et notre manière d'agir. Nous sommes aussi conscients que seule une ASPB forte sera en mesure de relever ces défis. Nous devons donc nous y atteler tous ensemble!»

A partir du point 2 Albino Sterli, Président de l'ASPB, s'est chargé de la partie formelle.

Point 2: Election des scrutateurs et du président des élections.

«Je remercie Giusy Meschi pour ces paroles à la fois importantes et véridiques. Comme vous le voyez, le travail ne manque pas.

Tout d'abord je constate que l'invitation à l'Assemblée générale 2024, l'ordre du jour, le Rapport annuel et les comptes annuels 2023 ont été envoyés dans les délais à chaque membre via ASPB Info.

Comme scrutateurs nous proposons et confirmons par applaudissements:

1. Urs Syfrig
2. Xaver Fassbind

Le nombre des voix est déterminé à l'art. 23, alinéa 7, des statuts valables depuis le 18.5.2014. Les décisions de l'Assemblée générale se prennent à la

majorité des voix. Aussi bien les membres de la CG que ceux du Comité directeur votent également. En cas d'égalité des voix, celle du Président de l'association ou de son représentant est prépondérante. Les votes reçus par correspondance sont également comptés.

172 voix sont représentées. Elles se composent comme suit:

50 voix de personnes présentes, en comptant la direction et la CG ainsi que les délégués

122 votes soumis par correspondance

Conformément à l'art 23, alinéa 12 des statuts, l'Assemblée générale atteint le quorum avec les voix des participants présents et celles soumises par correspondance.

Avec un total de 172 voix, la majorité est de 87 voix.

Pour présider aux élections aux points 8 et 9 je propose notre Directrice, et vous prie d'exprimer votre approbation par des applaudissements.»

Point 3: Approbation du procès-verbal de la 9^e AG de l'ASPB 2023

Le procès-verbal a été publié dans ASPB Info 3-2023, et il est disponible sur le site internet de l'ASPB.

Le point 3 est approuvé.

Point 4: Hommage aux membres décédés

C'est par une minute de silence que nous rendons hommage à nos membres décédés tels que mentionnés pour l'année 2023.

Point 5: Approbation du Rapport annuel 2023

Le Rapport annuel a été envoyé à tous les membres dans les délais prévus pour l'AG.

Le point 5 est approuvé.

Point 6: Approbation des comptes 2023 et décharge donnée aux différents organes

Point 6.1 Comptes annuels 2023 de l'association – bénéfice Fr. 243'649.08

Le point 6.1 est approuvé.

Point 6.2: Comptes annuels de la Fondation P + PS 2023 – Bénéfice Fr. 24'234.27

Le point 6.2 est approuvé.

Point 6.3: Approbation du rapport de vérification

Le point 6.3 Rapport et proposition de la CVC et de la Ostschweizerische Treuhand AG à la 10^e Assemblée générale 2024 concernant les activités et les finances de l'Association et de la Fondation est approuvé et décharge est accordée aux organes.

Point 7: Détermination de la cotisation pour 2025

Le point 7 est approuvé. La cotisation de Fr. 12.- par mois reste inchangée.

Point 8: Election pour compléter le Comité directeur – 2024 - 2026

Point 8.1 Sebastian Hambloch a été élu comme nouveau membre du Comité directeur.

La déclaration écrite de son acceptation est disponible.

Point 9: Election complémentaire à la Commission de gestion, 2024 - 2026

En 2023 nous avons malheureusement été confrontés à deux départs de la Commission de gestion. Roby Favre est décédé peu avant la 9^e AG, et le président de longue date Christian Bütikofer a donné sa démission en automne pour des raisons personnelles. Nous profitons pour remercier ici très chaleureusement Christian pour son travail tout au long de ces années au sein de l'organe.

Dans le Rapport annuel nous avons présenté Manuela Bichsel et Emanuele Gambina qui tous deux se proposent pour l'élection des nouveaux membres de la Commission.

Aussi bien Manuela qu'Emanuele ont adressé quelques paroles à l'assemblée pour se présenter.

Points 9.1 et 9.2: Manuela Bichsel et Emanuele Gambina sont élus dans cette fonction pour le reste de la période électorale 2024 – 2026.

Les déclarations écrites de leur acceptation sont disponibles.

Point 10: Election à la présidence de la CG 2024 – 2026

Dans le Rapport annuel Esther Wildi était présentée comme candidate pour la présidence de la CG. Elle a été élue dans sa fonction comme Présidente de la CG pour le reste de la législature 2024 – 2026.

La déclaration écrite de son acceptation est disponible.

Nos sincères félicitations à toutes les personnes élues dans les différents organes.

Point 11: Election de l'organe de révision OTG pour 2024

L'organe de révision OTG a été confirmé par les votants comme organe de vérification des comptes.

Nos remerciements à OTG pour ses conseils et son soutien compétent.

Nos cordiales félicitations aux membres nouvellement élus ainsi qu'aux membres confirmés dans leur fonction à la direction de l'association et à la CG.

La totalité des points traités ont été acceptés comme l'avait recommandé la direction de l'association, à une très large majorité des voix. Les détails sur les différents votes sont disponibles au Secrétariat.

Point 12: Sondage concernant la modification de la journée choisie pour la réalisation de l'Assemblée générale de l'ASPB

Alors que diverses variantes avaient été proposées au vote concernant la journée pour la réalisation de l'AG, les votants se sont décidés pour le maintien du statu quo.

C'est ainsi qu'à l'avenir aussi notre Assemblée générale se tiendra comme toujours un dimanche.

Point 13: Remise de l'Insigne d'or

Tous les membres qui ont droit à l'Insigne d'or ont été invités personnellement à venir en prendre possession lors de cette 10^e AG.

L'ASPB remercie tous ces membres pour leurs 20 années de fidélité à l'association et enverra l'Insigne d'or à tous ceux qui n'ont pas pu donner suite à cette invitation.

Point 14: Message du Vice-président Ernesto Campisi

Chers participants,

Je voudrais vous adresser mes premiers mots en tant que Vice-Président de notre association. J'ai réfléchi longtemps à l'avance au sujet que je devrais aborder lors de mon premier message à vous tous.

Je suis moi-même boucher de formation et très fier de notre beau métier. Je suppose que c'est cette fierté professionnelle qui nous distingue tous ainsi que

les autres membres de notre association. C'est bien beau, mais qu'en est-il de notre confiance en nous mêmes dans la vie professionnelle de tous les jours ?

J'ai donc décidé de me concentrer sur la confiance en soi - ou devrais-je dire : le manque de confiance en soi des salariés de l'industrie de la viande.

Permettez-moi de développer un peu ce point.

Mes expériences et observations au cours de ma vie professionnelle dressent le tableau suivant :

Permettez-moi à ce propos de creuser quelque peu la question.

En premier je me demande à quoi en est la confiance en soi de mes collègues. Les expériences et les observations que j'ai pu faire pendant les désormais dix années passées comme Président me montrent la situation suivante:

Une des tâches principales de l'ASPB est la mise en place de la CCT. Celle-ci contient les conditions de travail minimales pour l'ensemble de la branche carnée. L'amélioration des conditions de travail ne progresse cependant que par petites étapes, car chacune d'entre elles nécessite un «OUI» de l'association des employeurs, l'UPSV.

Les négociations sur le nouveau CCT sont à notre ordre du jour depuis l'automne dernier. Début 2024, en pleine négociation, la délégation de l'Union Professionnelle Suisse de la Viande a demandé une prolongation préventive du CCT existant. L'objectif est de protéger la branche de la viande à tout moment grâce à une CCT déclarée avec applicabilité générale. Or, c'est exactement le cas qui aurait pu se produire si nous nous étions prononcés contre une prolongation. La raison pour laquelle la CCT existante a été prolongée une deuxième fois peut être attribuée à l'UPSV, qui n'a pas été en mesure de s'organiser en interne afin d'obtenir à temps la concession contraignante de ses membres sur les innovations présentées. Comme l'expérience a montré qu'il faut jusqu'à 18 mois au SECO pour rendre une nouvelle convention collective de travail généralement contraignante, une prolongation est nécessaire.

Malgré le résultat intermédiaire décevant des négociations, le comité de négociation de notre association a accepté une prolongation d'un an afin de protéger autant que possible non seulement nos membres mais tous les employés de l'industrie de la viande.

On ne sait toujours pas dans quelle direction évolueront les négociations ultérieures.

Cette hausse des salaires minimaux est considérée comme la mise en place d'une condition cadre de la CCT.

Mais qu'est-ce que cela a à voir avec la confiance en soi des collègues ?

Beaucoup !

Avant tout, en tant que travailleurs qualifiés de la branche carnée, chacun d'entre vous sait que justement ces collègues qualifiés sont toujours plus rares. Dans notre secteur, nous ne comptons plus qu'à peine 0.2% de personnes au chômage ; à lui seul ce chiffre indique bien que les employeurs cherchent désespérément du personnel qualifié. On pourrait donc supposer que moi, en tant que travailleur qualifié, je connais ma valeur sur le marché du travail.

Mais ce n'est de loin pas le cas – car, avec la meilleure volonté du monde, je ne peux pas m'expliquer qu'un boucher-charcutier se satisfasse pendant des années du salaire minimum et qu'il n'ose pas aborder son supérieur afin de négocier sa propre valeur sur le marché de l'emploi.

Je conseille donc à chacun d'entre vous, dans son coin, de faire tout d'abord le point sur sa situation personnelle. Répondez pour vous-même en détail aux questions suivantes, entre autres :

Comment se présente mon secteur de travail ?

Quelles sont les compétences que je possède ?

Ai-je le droit d'intervenir dans l'organisation de mon poste de travail ?

Ai-je le droit de participer à la situation de mon poste de travail ?

Dans quel secteur d'activité suis-je seul à porter la responsabilité ?

Depuis mon entrée en service, ai-je continué à me former ?

Depuis mon entrée en service, ai-je pris plus de responsabilités ? Est-ce que je décharge ainsi le travail de mon supérieur ?

Ma formation continue a-t-elle valu la peine pour l'employeur et comment cela s'exprime-t-il ?

Ma formation continue a-t-elle valu la peine pour moi financièrement aussi ?

Est-ce que je me contente juste de faire mon travail selon les instructions ou est-ce que j'interviens proactivement ?

Est-ce que je fais des propositions constructives dans l'intérêt de mon employeur ?

Est-ce que je respecte l'ensemble des directives légales et des prescriptions en matière d'hygiène / de sécurité au travail, etc. ?

Est-ce que mon employeur me félicite ? Si oui, les félicitations restent-elles une simple déclaration orale ?

A quand remonte la dernière augmentation de salaire ?

Ai-je des tâches de gestion ?

Mon travail, et par là même mes tâches, ont-ils été modifiés depuis mon entrée en service ?

Mes collègues ont-ils fréquemment recours à mes connaissances professionnelles ?

Est-ce que je suis souvent absent ?

Suis-je disposé à faire du travail en plus ?

Comment la qualité de mon travail peut-elle être évaluée ? Suis-je efficace, fiable, précis ? Et par là même, est-ce que j'évite des coûts à mon employeur ?

La liste pourrait-être infinie et les points ci-dessus ne sont en fait que de simples suggestions.

Une fois que vous avez répondu à ces questions, il s'agit d'analyser votre salaire. Si l'on tient compte de tous ces points, correspond-il ou non au travail effectivement réalisé ? N'y aurait-il pas moyen d'avoir une discussion avec mon supérieur ? Toutes les entreprises n'effectuent malheureusement pas toujours l'entretien personnel annuel, il arrive souvent que le supérieur ne prenne pas assez de temps pour cela, ou qu'il ne soit que mal préparé.

C'est pourtant votre droit d'exiger au moins une fois par année un échange de vues et un entretien personnel détaillé. Car c'est la seule manière pour vous de négocier votre salaire et de contribuer à obtenir un salaire qui soit aussi une appréciation équitable et un facteur de motivation pour votre travail.

Les salaires minimaux négociés dans la CCT correspondent à la prestation minimale attendue – donc salaire contre travail. Les réflexions ci-dessus ne sont en aucun cas comprises dans le salaire minimal. Il revient donc à chaque collaborateur individuellement de négocier sa propre valeur sur le marché, de manière auto-critique mais aussi confiante.

La CCT négociée par les partenaires sociaux doit servir de base, de cadre pour que tous, dans la branche, puissent intervenir à armes égales. Mais chaque collaborateur dans la branche carnée a lui-même entre ses mains la possibilité de se satisfaire du salaire minimum, ou alors justement pas.

Les bouchères-charcutières et bouchers-charcutiers qualifiés sont rares – trouver de bons bouchers-charcutiers qualifiés est encore plus rare. Chaque jour, les employeurs y sont confrontés, mais ils bénéficient aussi du fait que les collaborateurs de la branche carnée sont des collaborateurs peu difficiles, loyaux, prêts à travailler, et pas rebelles.

Je ne veux en aucun cas dire que ce sont là de mauvaises caractéristiques, bien au contraire. Mais il ne faut pas non plus qu'un collaborateur dans la branche carnée ne soit pas conscient de sa propre valeur et qu'il accepte passivement et résigné de se contenter d'un salaire minimal alors que son travail va bien au-delà de la prestation minimale.

Vous êtes invités à contacter notre directrice et à obtenir des conseils sur la négociation de votre propre salaire.

Je le répète encore ici – se sont des conditions de travail minimales qui sont ancrées dans la CCT.

Soyez des participants fiers et confiants dans la branche carnée, et ainsi aussi des exemples pour les plus jeunes générations de collègues qui arrivent dans notre secteur d'activité.

Nous sommes fermement convaincus que seule une amélioration des conditions de travail rendrait le métier de boucher-charcutier/bouchère-charcutière à nouveau plus attrayant. Si nous voulons plus d'apprentis, moins de départs vers des secteurs mieux payés, suffisamment, pour ne pas dire même plus, de professionnels qualifiés, il faut, en plus du plaisir et de la fierté au travail, aussi des salaires et des dispositions qui vont au-delà de ce qui est prescrit par la loi.

En sa qualité de partenaire social, l'ASPB met tout en œuvre pour améliorer continuellement les conditions minimales pour tous les travailleurs concernés. Mais de votre côté j'en appelle à chacun d'entre vous pour qu'il prenne conscience de la situation et, faisant preuve d'initiative individuelle, obtienne un salaire équitable qui corresponde aux prestations réelles.

Point 15: Divers

Notre membre Minder demande la parole: «J'ai écouté notre Vice-président avec la plus grande attention. Malheureusement, dans la vie courante, il s'avère que les employeurs ne respectent même pas les conditions minimales. Pour cette raison la probabilité de voir des collaborateurs qualifiés quitter la branche carnée est très élevée.»

Albino Sterli: «Cette intervention met une fois de plus en évidence qu'une affiliation à l'ASPB sert aussi, et est nécessaire, pour que les collaborateurs obtiennent ce qui leur revient de droit.

La section Wil s'est déclarée disposée à prendre en charge l'organisation de la 11^e AG en 2025. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Je vous prie donc de réserver dès maintenant la date pour la 11^e AG: c'est ainsi que nous nous retrouverons le dimanche 18 mai 2025 au Restaurant Toggenburgerhof à Kirchberg, dans le canton de SG.

Et encore un dernier remerciement à Urs et à la Section Zoug qui a organisé l'AG de ce jour.

Nous avons maintenant le plaisir de vous inviter au repas et vous informons que nous le prenons en charge ainsi que les boissons non-alcooliques.

Je déclare ainsi officiellement la 10^e AG 2024 pour terminée et vous remercie encore une fois pour votre participation. Buon appetito!

Pour le procès-verbal

Giusy Meschi

Directrice ASPB

Zurich, le 06 juin 2024